

FEUILLE D'AVIS DE LAUSANNE.

N°. 6. MARDI

(Chez L. LACOMBE.)

9 FÉVRIER 1836.

AVIS JURIDIQUES.

BÉNÉFICES D'INVENTAIRES.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens de feu Sieur Antoine fils de feu George Corbaz, de Renens, en son vivant domicilié à Ouchy. Le Tribunal que je préside ayant accordé le bénéfice d'inventaire de la succession du dit Sieur Corbaz, avec terme aux héritiers, selon la loi, pour se déclarer d'accept ou de refus; vous êtes invités à produire, personnellement ou par un fondé de pouvoirs, vos titres et prétentions quelconques, par devant la commission, qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne, les mercredis 24 du courant, 9 et 23 Mars prochain, dès les trois heures à six heures de l'après-midi, sous peine de forclusion. Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 4 Février 1836.

C. Guisan, président. G. Rouge, greffier.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens de feu Sieur David-Bénédict Lecoultrre, du Chenit et de Bérolles, en son vivant voiturier à Lausanne. Le Tribunal que je préside ayant accordé aux héritiers du dit Lecoultrre le bénéfice d'inventaire, avec terme selon la loi pour accepter ou répudier sa succession, vous êtes invités à produire personnellement ou par un fondé de pouvoirs vos titres et prétentions quelconques, par devant la commission qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne, les mercredis 17 Février, 2 et 16 Mars prochains, dès les deux heures à cinq heures de l'après-midi, sous peine de forclusion. Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 29 Janvier 1836.

C. Guisan, président. Pour le greffier, L. Boucherle.

DISCUSSIONS.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens du Sieur Jean-Samuel-Claude dit Jaques Peneveyre, de Lausanne, boucher et charcutier, domicilié en dite ville. Le Tribunal que je préside a admis la cession de biens faite par le dit Sieur Peneveyre à ses créanciers; mais vu la minimité de l'avoir, le Tribunal a décidé qu'il ne sera procédé à une discussion régulière qu'autant que les créanciers en feroient la demande, en consignant la somme nécessaire aux frais. En conséquence, ceux d'entre les dits créanciers qui désireraient faire une telle demande, sont invités à se présenter à cet effet par devant le dit Tribunal, le jeudi 10 Mars prochain. Les créanciers pourront, dans le même délai, faire inscrire leurs prétentions et produire leurs titres au Greffe, sous peine de forclusion. — Donné le 4 Février 1836.

C. Guisan, président. G. Rouge, greffier.

Le Président du Tribunal de première instance du District de Lausanne : A tous les prétendants avoir droit aux biens du Sieur Jean-François Deprez, allié Cassat, de Lutry, précédemment traiteur à Lausanne, et actuellement absent du pays. Le Tribunal que je préside ayant ordonné la discussion des biens du dit Sr. Deprez, vous êtes invités à produire, personnellement ou par un fondé de pouvoirs, vos titres et prétentions quelconques, par devant la commission qui sera assemblée à cet effet à la Maison-de-Ville du dit Lausanne, les mercredis 24 du courant, 9 et 23 Mars prochain, dès les trois heures à six heures de l'après-midi, sous peine de forclusion. Les créanciers sont prévenus qu'il ne sera reçu aucune intervention au Greffe. — Donné le 4 Février 1836.

C. Guisan, président. G. Rouge, greffier.

MISES PUBLIQUES.

1. La Commission chargée par le Tribunal de première instance du District de Lausanne de la liquidation des biens de défunte Demoiselle Jeanne Delagrange, fera vendre en mise publique le mobilier de la discutante, le samedi 13 du courant, sur la place de la Palud, à 2 heures après-midi, lequel mobilier consiste en quelques meubles meublans, une montre en argent et des vêtemens de femme. — Donné, le 6 Février 1836.

C. Guisan, président. G. Rouge, greffier.

2. La Commission chargée par le Tribunal de première instance du District de Lausanne du bénéfice d'inventaire de la succession de feu David Bénédict Lecoultrre, en son vivant voiturier à Lausanne, exposera en vente, sur la foire, samedi prochain 13 du courant, deux chevaux noirs hors d'âge. — Le même jour, à 2 heures après-midi, au-dessus du faubourg de Martheray, la Commission vendra, en mise publique, trois chars appartenant à la dite succession, avec colliers, harnais, chaînes, et une petite calèche. — Donné, le 6 Février 1836.

C. Guisan, président. G. Rouge, greffier.

3. La Municipalité de Lausanne fera miser, à la Maison-de-Ville, le samedi 20 Février courant, à 2 heures après-midi, les bois ci-après : 1^o. Au Benenté, 122 tisons de sapin (du N°. 578 au 690), et 3175 fagots de bois divers (du N°. 69 au 100). — 2^o. Au Bois-Clos, 15 tas de bois divers (du N°. 5 au 19). — 3^o. Au Grand-Bois, 26 tas de bois divers (du N°. 43 au 68). — 4^o. En Tirecuaz, 13 tas de bois divers (du N°. 42 au 54). — Lausanne, le 6 Février 1836. Greffe de la Municipalité.

4. Les hoirs de feu Mr. le notaire Fevot exposeront en mise publique, dans une des salles de la Maison-de-Ville, à Lausanne, le mercredi 10 Février prochain, à 2 heures après-midi, la maison n°. 11, rue Mercerie, composée de 2 étages, mansardes, grandes caves meublées, terrasse et jardin au midi. S'adr., pour prendre connaissance des conditions de vente, à Mme. Fevot, à sa campagne du Petit-Languedoc.

5. Mr. Jean-Louis Masson, de Chavannes, exposerà en mise publique au cabaret d'Ecublens, le lundi 29 du présent mois de Février, dès une heure de l'après-midi, les immeubles qu'il possède aux territoires de Chavannes et d'Ecublens, consistant en bâtiments, prés, champs et vignes, de la contenance, ensemble, d'environ vingt poses en plusieurs mas; le tout à des conditions favorables aux acheteurs.

6. Le samedi 20 Février courant, dès les 10 heures précises du matin, il sera vendu en mise publique et pour comptant, par les soins des agens de l'administration, dans la grande cave de la Maison Cantonale, du côté de la Barre, au-dessous de la porte de St. Maire, les objets ci-après détaillés, provenant des démolitions et des changemens faits dans plusieurs propriétés cantonales, notamment de l'ancien bâtiment du Tribunal d'Appel, de la cour du Château et des Casernes, savoir :

1^o. Objets en fer.

Des cadres de lit, un portail, des grilles, des chaînes, outils, fourneaux, grandes marmites en bon état, barres, barreaux, ferraille, etc.

2^o. Meubles.

Des chaises rembourrées en drap et en cuir, des chaises en paille, canapé, pupitre, commode, falots, etc.

3^o. Objets divers.

Des portes, fenêtres, boiseries, panneaux en chêne, cordes avec poulie, sondes à eau, etc.

Les personnes qui désireroient voir ces objets avant la mise, pourront s'adresser au concierge de la Maison Cantonale, depuis le mercredi 17 courant jusqu'au jour fixé pour la vente.

FONDS A VENDRE.

1. A vendre à un prix très-avantageux, le domaine de l'Hermite, situé aux portes de Lausanne du côté nord-est, consistant en environ 16 poses de cadastre, en jardins, prés arrosés et champs, garnis d'arbres fruitiers en plein rapport, avec maison de maître et bâtiment de ferme; le tout jouissant d'une vue très-étendue sur la ville, le lac et les Alpes. Les propriétaires voulant réaliser cet immeuble et liquider une indivision, se sont décidés, pour y parvenir, à réduire le prix qu'ils mettoient précédemment à cette propriété, pour laquelle on peut traiter de gré à gré chez Mr. Parmelin, au bas des Escaliers-du-Marché, n°. 3.

2. Une maison, rue d'Etraz, n°. 8, composée de cave, boutique, arrière-boutique, deux appartemens de trois pièces chacun, deux autres pièces séparées, chambre à lessive, cour, et une petite terrasse. S'adresser au bureau de Mr. Charles Bugnon.

VENTES.

1. RÉPLIQUE au dernier écrit de Mr. le Ministre Olivier, par Mr. le Pasteur Bauty, 1 vol. 80., 10 batz. Lettre et argent franco, au Dépôt bibliographique, Cité-devant.

2. Au magasin de musique, vis-à-vis de la Poste, on trouve : 1^o. Le Chevalier de Toggenbourg, ballade de Schiller, texte allemand et français, musique de Zumsteeg; prix 5 batz. — 2^o. Souvenir du troisième Jubilé de la Réformation, célébré à Genève le 23 Août 1835, solo et chœur avec accompagnement de forte-piano, suivi d'une imitation du Psalme 133; musique de J. W. Immler de Saxe-Cobourg; prix 4 batz. — 3^o. Solo de Mozart avec accompagnement de piano; prix 3 batz.

3. Quatre setiers de vin de Paleyre de 1834. S'adresser chez Mlle. Délessert, maison Leblanc, place de la Palud.

4. Au dépôt n°. 7, rue Madelaine, reçu de bon café à 6 1/2 et 7 batz la livre, fin chocolat à la cannelle à 7 batz, thé bou à 20 batz la livre; un choix de fortes toiles de ménage rousses et mi-blanches, d'une aune de large, ainsi que des roulières soit blouses, etc.

5. Au n°. 42, rue Grand St. Jean, du miel coulé, par toupine ou par livre, à un prix satisfaisant.

6. Chez George Gonvers, place de la Palud, vrai tabac Becker de Hollande, de toute première et ancienne qualité, à 10 batz les 4 paquets n°. 6; à 11 batz les 4 paquets n°. 7.

7. Chez Cheseaux-Duperrut, rue Grand St. Jean, n°. 34, des gruaux et du grietz.

8. Farine et grietz de gros blé, soit maïs, à 6 crutz la livre, chez Loire, boulanger, rue Martheray.

9. Au dépôt de chandelles, place de St. François, vis-à-vis les remises de la Poste: des fromages gras véritable Gruyères, ainsi que de ceux de la bergerie de Prangins; des lentilles et des haricots blancs dits cocollettes de France; des plumes métalliques de diverses qualités; des allumettes à frottement, en bois et en bougie; tous ces articles à prix satisfaisans.

10. De l'huile de noix fraîche de grumeaux bien choisis, au dépôt d'huile et de farine de Creux fils, n°. 10, place de la Palud.

11. Au Musée du Commerce, de l'excellent bleu de lessive en flacons à 10 crutz; eau de Cologne en qualité qui se recommandera, à 6 batz et 5 1/2 batz en rendant le flacon; eau d'arquebuse; extrait d'absinthe, première qualité, et de très-bonnes liqueurs à prix de fabrique.

Chez Dox, libraire, rue du Grand-Chêne, n°. 26.

12. VÉRITABLES couleurs de Newmann, papier de Whatmann et crayons de Brookmann. La contrefaçon de ces trois articles circulant dans le commerce, et pouvant, quant à l'apparence extérieure, tromper l'œil le plus exercé, c'est pourquoi on insiste sur le mot VÉRITABLE.

Les prétendus crayons Brookmann, dont un voyageur a rempli la ville ces derniers jours, ne sont qu'une des nombreuses contrefaçons qui se font en Angleterre: ceux-là, je les offre à trois batz pièce, ou trente batz la douzaine.

13. Lse. Scherer, rue de Bourg, n°. 30, vient de recevoir de très-beaux shertings sans apprêt; des indiennes dessin Perse, en couleur solide, pour meubles, à juste prix.

14. Chez Mme. Borgeaud-Hasler, rue du Pont, n°. 17, reçu 50 pièces d'indiennes foncées, couleurs solides, à 5 batz l'aune, dite large à 10 batz; sherting pour chemises, à 6 1/2 batz et en sus; un grand choix de châles à des prix très-avantageux.

15. On prévient le public qu'il vient d'arriver, par extraordinaire, d'une des meilleures fabriques de Lyon, un assortiment de nouveautés, telles que: châles (en thibet et chalit) imprimés, unis et façonnés, de toutes grandeurs; cachemires blancs et noirs, très-longs; grenadines, foulards, satin de toutes nuances et étoffes de fantaisie pour gilets, toiles-coton, bonnets grecs, rubans gazés de diverses couleurs, bordures-cachemire, etc.— Il y aura pour tous les goûts, et les parens des jeunes personnes qui doivent communier prochainement, trouveront principalement dans le choix varié des dessins aussi frais que nouveaux, tout ce qui pourra leur faire plaisir. La vente se fera en gros et en détail, bien au-dessous du prix de fabrique. S'adr. à Mme. Haurisberger née Luard, maison Favey, rue du Grand-Chêne, n°. 5, au second étage sur le devant.

16. Au magasin de mode n°. 29, rue de Bourg, reçu un grand choix de blondes larges et étroites, dentelles de Neuchâtel, dessins nouveaux, Valenciennes, etc.

17. Reçu un choix de gants, bonne qualité, à juste prix, chez Gne. Margot, modiste, rue du Grand St. Jean, n°. 17.

18. Chez Mlle. Boucherle, maison Gaudard, derrière l'Eglise St. Laurent, un assortiment de mouchoirs de poche en couleur, du prix de 16 batz à 6 francs la douzaine, toiles fines de Hollande, dites de ménage mi-blanches, dites rousses, percales et calicots de tous prix; bas de coton et de galette, coton et laine à tricoter; encore quelques mérinos, indiennes, cotelines, rubans, châles et fichus divers.

19. Un parti de percailles anglaises, en diverses nuances, de 8 à 9 batz l'aune; guingans gris et du dit nankin, à 9 batz; percale large, batiste d'Ecosse, nanzouk broché, chez Mlle. Dessalle, au troisième étage maison du Bureau d'Avis.

20. Rittes fines d'Alsace en papier bleu, superbes qualités, au n°. 72, maison Meystre, rue Neuve.

21. Le restant d'un fonds de friperie, qu'on céderoit à très-bon compte; plus, un bel uniforme, au Chemin-Neuf, n°. 3, second étage.

22. Un habit d'uniforme neuf. S'adresser chez Margot, n°. 9, rue Mercerie.

23. Un fusil, un sabre et son baudrier, une giberne, des épaulières de voltigeurs, et un habit d'uniforme. S'adresser chez Henri Corsat, maison Martin, à la Barre.

24. Un tour avec tous ses accessoires en très-bon état, pouvant tourner depuis les colonnes, vis de pressoirs, etc., jusqu'aux plus petits objets. S'adr. au rez-de-chaussée maison Hugonet, derrière les Terreaux.

25. Des bouteilles à dix francs le cent, chez Almeras, relieur, rue Grand St. Jean, n°. 29.

26. Des bouteilles vides, chez Mr. Prescott, maison Miliquet, rue St. Pierre, n°. 25.

27. A vendre, au-dessous du prix coûtant, pour cause de départ, un très-bon forte-piano de Munich, de 6 octaves et 2 touches, avec clochettes et timbales, et d'un extérieur élégant. S'adresser à Mme. Boucherle, place St. François, n°. 16.

28. Une clarinette en ut, de Fechlin. S'adresser, le dimanche, à Justin Corsat, rue du Pré, n°. 21, au quatrième étage sur le derrière.

29. Plusieurs milliers de tuiles courbes. S'adresser au n°. 11, rue de Chaucrue.

30. Au Bureau du sel, place de la Palud, des buffets en sapin à une ou deux portes, des rateliers.

31. En commission, six chaises rembourrées, une garde-robe, une armoire peinte en gris, garde-feu, écrans de cheminée, toilette, chiffonnieres et autres meubles trop longs à détailler. S'adr. à Dalgas, tapissier, au n°. 10, montée St. Laurent.

32. Des chaises neuves en bois dur et rempaillées, pour le prix de 13 1/2 à 15 1/2 batz la pièce, rue Madelaine, n°. 17.

33. Poudre d'os pour engrais à 35 batz le quintal, franco Lausanne. S'adresser à François Nicollier, à Vevey, à qui l'on est prié d'envoyer des tonneaux ou des sacs en faisant les demandes.

34. A remettre par commission, au Musée du Commerce, des casseroles en fer, émaillées intérieurement, remplaçant avec avantage les casseroles en cuivre, dont l'étamage est coûteux et l'usage souvent dangereux.

35. Plusieurs ustensiles de cuisine. S'adresser au n°. 11, rue Chaucrue.

36. Deux chaises à porteurs, au Musée du Commerce.

37. Un petit char pour maçon ou charpentier. S'adresser à Ravessoud, fondeur, rue du Pré.

38. Du foin première qualité, à 25 batz le quintal, rendu à Lausanne, ou à 23 batz chargé sur place; on pourra inspecter le chargement et mettre de côté le foin qui ne conviendroit pas. S'adresser au second étage n°. 73, rue Neuve.

39. Quelques chars de bon foin pour chevaux. S'adresser au Bureau d'Avis.

40. Un tas de fumier pur de cheval. S'adresser au troisième moulin de Pépinet.

41. Environ 700 pieds de fumier de cheval. S'adresser au n°. 45, rue de l'Halle.

42. Un tas de fumier. S'adresser au n°. 8, rue Chaucrue.

43. Environ 400 pieds de bon fumier. S'adresser chez Maillard, au Singe.

A LOUER.

1. Un piano, rue d'Etraz, n°. 36, au second étage.

2. Un bon piano à six octaves, chez Dupraz, n°. 34, rue Grand St. Jean.

3. Des saloirs à louer ou à vendre, au n°. 19, montée de St. Laurent.

ANNONCES.

1. La Municipalité ayant fait dresser le tableau de tous les chiens soumis à l'impôt pour l'année 1835, elle invite les propriétaires à venir prendre connaissance au Greffe de ce tableau, dans le terme de huit jours dès aujourd'hui, et à présenter leurs réclamations s'il y a lieu, passé ce terme aucune réclamation ne sera admise. — Lausanne, le 6 Février 1836.

Greffé de la Municipalité.

2. La Commission communale d'inspection des écoles de Lausanne éprouvant quelques difficultés à percevoir la modique finance pour laquelle elle s'est chargée de fournir aux enfans qui fréquentent les écoles publiques, les livres, papiers, plumes, etc., dont ils ont besoin, vient rappeler aux parens: 1^o. que cet engagement est entièrement libre, et que ceux qui n'y veulent pas souscrire doivent en avertir le président de la Commission; ils devront alors fournir eux-mêmes à leurs enfans les objets dont ils auront besoin à l'école, à défaut de quoi la Commission les leur fourniroit aux frais des parens. 2^o. Ceux qui consentent à payer une finance par mois pour fournitures d'école à leurs enfans, sont invités de venir la payer au plus tôt chez le président, s'ils ne l'ont pas encore fait pour les 6 derniers mois de l'année 1835. Et dans le cas où ils seraient trop pauvres pour payer eux-mêmes, ils devroient aussi avertir le président, en priant la Commission de s'adresser à leur bourgeoisie.

PUBLICATION.

3. De la part de Mr. Jaques Wurgler, fabricant, de Butzberg, Canton de Berne, il est fait au curateur de Bernard Fritschidici, depuis nombre d'années domicilié à Nyon, Canton de Vaud, une réclamation de L. 175. 4., outre les frais de poursuite, de contrainte par corps, et autres frais en résultant. — En conséquence, le dit Bernard Fritschidici est appelé, par la présente, d'indiquer au Conseil des tutelles, soussigné, les objections qu'il pourroit être dans le cas de faire, jusque et compris le 27 Février 1836, à ce défaut, ce temps expiré, le curateur seroit assigné de payer cette réclamation, ainsi que les frais.

Teufenthal, Canton d'Argovie, le 25 Janvier 1836.

Au nom du Conseil des tutelles,

Le président de la Commune, *Jaques Weber*.

Le secrétaire, *Henri Mauch*.

Permis. — Koulm, le 26 Janvier 1836.

Le président de la Justice, *Hegnauer*.

4. L'assemblée générale de Messieurs les membres propriétaires du Cercle littéraire est convoquée à l'extraordinaire pour le jeudi 11 Février, à 4 heures, afin d'entendre le rapport que le comité est appelé à lui faire sur la proposition qui a été faite à la dernière assemblée générale.

5. Les personnes qui ont mis des montres en gage chez Louis Ponnaz, pintier, à la Cité, sont priées de les retirer d'ici au premier du mois prochain.

CHANT NATIONAL.

6. La Société de Chant national de Lausanne a décidé que les réunions des chanteurs auront lieu, jusqu'à nouvel avis, le mardi et le vendredi, à 8 heures du soir, dans l'une des salles de la Maison-de-Ville. — Le Comité directeur prévient les membres de la Société, *chanteurs et non chanteurs*, qui n'ont pas renouvelé leur abonnement pour le trimestre courant, ainsi que les personnes qui voudroient faire partie de la dite Société, qu'ils peuvent se procurer des *cartes d'entrée*, au prix de 5 batz pour trois mois, chez MM. Jaccard et Bertrand, rue de Bourg. — La répétition générale, annoncée dans la Feuille d'Avis du 26 Janvier, aura lieu le jeudi 18 du courant.

Au nom de Mr. le Ministre *A. Curtat*, président,
Fs. Debonrepos, secrétaire.

7. Le Comité de filature pour la classe indigente, à Lausanne, étant dans le cas de suppléer à l'insuffisance de ses ressources pour subvenir aux besoins de l'Etablissement et être en mesure pour l'hiver prochain de fournir de l'ouvrage aux fileuses dès le 1^{er}. Décembre, a résolu, de concert avec le Comité des Dames qui lui est associé, de faire une vente d'ouvrages qui commencera le 4 Juillet prochain et continuera les jours suivants.

En conséquence, les personnes bienfaisantes qui s'intéressent à cette entreprise, de même que toutes celles qui, sans y avoir pris une part directe, voudroient cependant contribuer à la soutenir, sont priées de vouloir bien s'occuper dès maintenant des ouvrages qu'elles pourroient avoir l'intention d'offrir pour être exposés en vente publique au profit de l'Etablissement, et de faire parvenir ces objets pour le 15 Juin prochain, à l'une des Dames du Comité ci-après désignées, chez qui ils seront reçus avec reconnaissance.

L'accueil que le public charitable a fait déjà plusieurs fois à des ventes pareilles pour divers établissements de charité, fait espérer au Comité qu'il accordera la même bienveillance à celle-ci, qui a pour but de soutenir un établissement destiné uniquement à secourir la classe pauvre par le travail et l'industrie, en lui fournit les moyens de gagner honnêtement sa vie pendant la saison rigoureuse, sans recourir aux assistances ou à la mendicité. On voudra bien se rappeler que l'Etablissement de filature a fourni, ces dernières années, de l'ouvrage à 2 ou 300 fileuses habitant Lausanne ou les Communes environnantes.

Les Dames du Comité auxquelles on peut adresser les objets, sont : Mesdames Milliet, Bridel, Vullyamoz - Fayod, Secretan-Bourret, Gilliéron, Constançon, Défèlice-Nillion, Berdez, Valloton, Francillon, Langin, Porchat, Noblet, Percy-Grenier, et Mesdemoiselles de Saussure, de Bettens, Bergier de Jouxtens, Crud, Larguier, Gély, Wagnon, Penserot.

8. Mr. Creux père ayant été prié par un jeune étranger de lui donner quelques notions d'agriculture, il désireroit lui associer 3 ou 4 condisciples. S'adresser à lui-même, à la Bourdonnette, près Lausanne.

9. Quelques personnes se proposent de se rendre à Alger si elles peuvent réunir suffisamment de colons pour faire l'achat de terres et s'y établir. Les artistes et cultivateurs qui désireroient en faire partie peuvent s'adresser *franco* à Mr. C. C., poste restante à Morges, qui donnera de plus amples détails.

10. Une Dame désireroit avoir encore quelques jeunes Demoiselles pour leur enseigner les ouvrages du sexe, et particulièrement ceux qui concernent la lingerie. S'adresser, pour des renseignements, à Mme. Pichard, place St. Laurent, n°. 13.

11. A louer, pour une fabrique de bière, 13 pièces et un petit emplacement, sis à Rumilly ; au centre des appartemens existe une fontaine jaillissante, amenée par des tubes en plomb. Cette eau a été éprouvée et analysée pour être de la meilleure qualité pour la fabrication de la bière ; il est facile de conduire l'eau dans chaque pièce du premier et du second étage. Il n'existe en Savoie de fabrique de bière qu'à Chambéry et Annecy. — Rumilly a des marchés hebdomadaires et des foires abondant en grains et orge ; il se trouve sur la grande route où passent les courriers de Chambéry à Genève ; il est à 3 lieues de Frangy, d'Aix, de la Choutagne, à 1 lieue d'Albens, à 4 lieues d'Annecy et de Seyssel. — Le propriétaire pourra, moyennant sûreté, donner toutes les facilités convenables pour le paiement. S'adresser à Mr. La Ravoire, notaire à Rumilly.

12. Chez les frères Lacombe, rue du Grand St. Jean, n°. 39, on achète les vieux étain, plomb, cuivre et fonte, on paye comptant et au prix le plus élevé.

13. A la boutique n°. 2, au-dessus du Grand St. Jean, on continue d'acheter le vieux cuivre, vieux laiton, étain, plomb, feraille, vieille batterie de cuisine, et toute espèce d'armes et d'objets antiques ; on paye comptant.

14. Le Musée du Commerce continue de recevoir en consignation toute espèce de meubles neufs et vieux, linge, batterie de cuisine, tableaux, livres, armes, marchandises en tous genres. Ses conditions sont très-raisonnables, et l'on peut compter sur le prompt débit des objets consignés.

15. Au n°. 1, au bas de St. Laurent, on achète toute espèce de laine verte, comme tours de lits verts anciens.

16. Le citoyen Nicolas Liechty, de Nyon, patenté du Conseil de Santé, donne avis qu'il est arrivé à Lausanne pour détruire les rats, les souris, les grillons et les caffards, sans aucun danger pour d'autres animaux. Les personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, le trouveront au Raisin, place de la Palud, n°. 19, et à Morges, à la Galère.

17. Cheseaux-Duperrut, boulanger, rue Grand St. Jean, n°. 34, cuît le pain des particuliers, à juste prix ; il se recommande au public et il fera son possible pour contenter les personnes qui l'honoreroient de leur confiance.

18. David Favrat, maître serrurier, vient de s'établir, n°. 38, rue Martheray, il se recommande bien aux personnes qui voudront l'honorer de leur confiance, et se charge de tous les ouvrages qui concernent son état.

19. La messagère Vodoz avise le public qu'elle fait tous les dimanches matin le voyage de Vevey à Martigny, et celui de Vevey à Lausanne, les mercredi et samedi de chaque semaine. Elle mettra tous ses soins aux commissions qu'on voudra bien lui donner, et les marchands seront traités favorablement pour le prix. S'adr. à la Couronne, à Lausanne.

EMPRUNTS ET PLACEMENTS DE FONDS.

1. A prêter 5000 francs sur bonnes hypothèques. S'adresser au Bureau d'Avis.

2. On demande à emprunter, sur bonnes sûretés, quatre mille francs. S'adresser au n°. 13 A, rue Neuve.

DEMANDES.

1. On demande, pour donner des leçons de français à une Demoiselle allemande, une Dame qui sache bien les deux langues. S'adresser au Bureau d'Avis.

2. On demande des lies à acheter pour comptant, place de la Palud, n°. 16.

3. On demande à acheter un paravent. S'adresser au magasin n°. 18, place de la Palud.

4. On demande, pour desservir un billard, un jeune homme qui sache parler allemand et français. S'adresser au Bureau d'Avis.

5. On demande un apprenti boulanger. S'adresser au Bureau d'Avis.

6. On demande, pour le 1^{er}. de Mars, un jeune homme de 14 à 16 ans, pour l'employer quelques heures chaque jour soit à des commissions, soit dans l'intérieur d'une maison de la ville où il auroit l'occasion de se former au service de valet de chambre. S'adresser au Bureau d'Avis.

MAISON DE CAMPAGNE A LOUER.

1. Présentement ou plus tard, le rez-de-chaussée de la maison de la Motte, composé de deux grandes chambres, une vaste cuisine et les dépendances nécessaires ; de plus, on y joindroit un jardin, si on le désire. S'adresser, pour le voir, chez Abram Blanc, garde-forêt, au bois de Sauvabelin.

APPARTEMENTS A LOUER PRÉSENTEMENT.

1. Le second étage de la maison Valier, rue de Bourg, n°. 34, composé de 3 grandes pièces indépendantes, avec cuisine et toutes les dépendances nécessaires. S'adresser à Mr. Parmelin, au bas des Escaliers-du-Marché, n°. 3.

2. Le rez-de-chaussée n°. 5, au Chemin-Neuf. S'adr. à H. Gex, rue du Pont, n°. 16.

3. Plusieurs appartemens dans une maison neuve, composés de chambres, cabinet, cuisine, chambre de domestique, grenier, chambre à resserrer, cave, etc. S'adresser au magasin n°. 2, rue du Petit St. Jean.

4. Un joli appartement meublé, n°. 16, place St. François. S'adresser chez Mr. Diserens, même maison.

5. Le premier étage sur le derrière, remis à neuf, maison Failletaz, rue Grand St. Jean, n°. 38, ayant la vue de Montbenon. S'adresser au magasin n°. 25, place de Pépinet.

6. Deux appartemens remis à neuf, maison Vaucher-Veyrassat, ci-devant hoirie Bessière, derrière St. Pierre, n°. 9. S'adresser à Jaques Robellaz, rue de Bourg, n°. 30.

7. Le second étage, remis à neuf, de la maison Spach, place du Pont, n°. 1, composé de cinq pièces outre les dépendances.

8. A 2 minutes, un appartement composé de 4 pièces et dépendances, maison Borgeaud, derrière les Terreaux.

9. Le second et troisième étages de la maison n°. 12, rue de Bourg. S'adresser à Mr. Knab, rue Madelaine, n°. 1.

10. A 15 minutes de Lausanne, un petit appartement de 3 pièces, très-agréablement situé. S'adresser rue St. Pierre, n°. 16, au premier étage.

11. Pour le 25 Mars, un petit appartement. S'adresser à Raves-soud, fondeur, rue du Pré.

12. Un appartement très-propre, ayant une belle vue, composé de 4 ou 6 pièces, cuisine et toutes les dépendances nécessaires, au troisième étage n°. 2, rue St. Pierre. S'adresser, pour le voir, à Mine. Kesseler, en dite maison.

13. Un petit appartement, rue Chaucrau, n°. 7.

14. Un petit appartement de chambre et cuisine, au troisième étage n°. 36, rue du Pré. S'adresser rue Petit St. Jean, n°. 10, troisième étage.

15. Le second étage n°. 5 bis, au Chemin-Neuf. S'adresser à H. Gex, rue du Pont, n°. 16.

16. Le second étage n°. 23, rue du Grand St. Jean, composé de deux grandes chambres, alcove, cabinet et dépendances. S'adr. au troisième étage.

17. Des appartemens meublés et non meublés, dans la maison de Cottens, n°. 35, rue de Bourg.

18. Le premier et le second étage de la maison ci-devant Testuz, Cité-devant, n°. 22, le premier étage remis à neuf; chaque étage se compose de 4 chambres, cuisine, caveau, galettes et chambre à resserrer, avec droit à une chambre à lessive. S'adresser, pour les voir, à Mr. Barraud, au rez-de-chaussée.

19. Un appartement meublé, rue de Bourg, n°. 5.

20. Présentement ou pour la St. Jean, un appartement, au premier étage n°. 5, montée St. Laurent, de chambre et cabinet sur le devant, une chambre sur le derrière, cuisine et galettes.

21. Au n°. 19, rue de Bourg, le premier ou le second étage, avec toutes les dépendances nécessaires. S'adresser rue du Pré, n°. 24, second étage, près du Pont des Etuves.

22. Un appartement ayant la vue du lac et la jouissance d'un jardin, maison David-Marcel, descente d'Ouchy, n°. 4.

23. Pour le 1^{er}. Avril prochain, un appartement et une écurie, au bas de la rue Cheneau-de-Bourg. S'adr. à Philippe Freymond, montée de St. Laurent.

24. Une femme seule désire trouver une personne du sexe pour partager un appartement. S'adresser à Mme. Peytregnet, rue Grand St. Jean, n°. 36.

25. Un petit salon à cheminée, suivi d'une chambre à coucher, meublés, indépendants et fermant avec une seule porte, en dehors de l'appartement de Mme. Porta-Collet, à la Cité.

26. Une chambre proprement meublée, à cheminée et à alcove, ayant la vue de Montbenon. S'adresser au premier étage n°. 42, rue Grand St. Jean.

27. Une chambre à cheminée, au n°. 14, rue Neuve. S'adresser à Girardet, même maison.

28. Chez Assinare, rue Martheray, n°. 49, une chambre meublée, à cheminée et alcove.

29. Chambre à cheminée meublée, au n°. 11, rue Madelaine.

30. Une chambre à cheminée, meublée, avec la pension, au n°. 3 bis, au Chemin-Neuf.

31. Cité-devant, une chambre à cheminée, très-bien meublée. S'adr., pour la voir, au troisième étage n°. 9, rue du Pont.

32. Une chambre garnie, à cheminée et bien claire. S'adresser au troisième étage n°. 10, rue Petit St. Jean.

33. Une chambre meublée, au troisième étage n°. 51, rue Grand St. Jean, vis-à-vis la fontaine de St. Laurent.

34. Une jolie chambre à cheminée, meublée, avec ou sans la pension, au n°. 27, rue du Grand-Chêne.

35. Une chambre meublée, Cité-derrière, n°. 27, troisième étage.

36. Une chambre très-propriètement meublée, ayant vue sur Montbenon et sur le lac, avec la pension. S'adresser maison Gaidon, rue des Terreaux.

37. Chambre meublée, au Pont, n°. 24. S'adresser dans la maison de Mme. veuve Chapuis, troisième étage.

38. Un cabinet avec ou sans meubles, au quatrième étage n°. 5, Cité-devant.

39. Un cabinet meublé. S'adresser au troisième étage n°. 11, place de St. François.

40. Une boutique avec cuisine et chambre. S'adresser à Philippe Freymond, montée de St. Laurent.

41. Rue de Bourg, n°. 19, un grand magasin avec un appartement, cave, etc. S'adresser rue du Pré, n°. 24, au second étage.

42. Présentement ou pour la St. Jean, un grand magasin, place St. Laurent, n°. 27. S'adresser au second étage dite maison.

43. Un entresol de deux chambres et dépendances, maison du Cercle littéraire. S'adresser au concierge.

44. Un fenil et une écurie, au n°. 8, rue Chaucrue.

APPARTEMENTS POUR LA ST. JEAN.

1. Chez Martin, n°. 44, rue Martheray, un appartement.

2. Le troisième étage n°. 24, au Pont. S'adresser maison de Mme. veuve Chapuis, troisième étage.

3. Un magasin et appartement, avec dépendances, rue de Bourg, n°. 5.

4. Une cave avinée et parfaitement meublée de bons vases pour environ 80 chars, dans la maison n°. 30, rue de Bourg. S'adresser à Mr. Parmelin, au bas des Escaliers-du-Marché, n°. 3.

CONDITIONS OFFERTES.

1. Pour une campagne des environs de Lausanne on demande: 1^o. un bon domestique de campagne, connoissant surtout la conduite d'un jardin-potager et la culture des légumes; 2^o. une cuisinière sachant faire un bon ordinaire bourgeois. S'adresser au Bureau d'Avis.

2. On demande, pour la fin de Mars, une bonne domestique, active, propre, sédentaire et sachant faire la cuisine. S'adresser au rez-de-chaussée de la maison de Cottens, n°. 35, rue de Bourg.

3. On demande, dans une auberge à quelques lieues de Vevey, un homme ou une femme de 30 ans, pour desservir un vendange de vin. Le gage sera proportionné au mérite de la personne qui se présentera, toutefois il est inutile de le faire sans être muni des meilleurs certificats. S'adresser au Bureau d'Avis.

4. On demande, au plus tôt, pour une Dame seule, une femme de chambre, de préférence française ou allemande, qui ait du service, et quelque expérience de voyage. S'adr. au Bureau d'Avis.

5. D'ici au 1^{er}. Mars prochain, on demande un bon domestique qui connoisse les ouvrages de la campagne, et qui sache soigner le bétail; il est inutile de se présenter sans de bons témoignages de probité. S'adresser chez la veuve Hennein, bouchère.

6. On demande présentement ou pour le courant du mois, une fille d'âge mûr, pour faire un ménage de campagne, et qui sache pétrir. S'adresser chez Pittet, à Vidy, qui indiquera.

7. On désire une nourrice pour nourrir un enfant chez les parents. S'adresser à Mme. Assmous, place de la Palud, n°. 8.

CONDITIONS DEMANDÉES.

1. Une bonne nourrice, veuve, dont le lait est très-abondant, s'offre pour nourrir un enfant chez les parents, à Lausanne ou dans les environs. S'adresser au Bureau d'Avis, à Yverdon.

2. Une nourrice âgée de 25 ans, son lait de 2 1/2 mois, s'offre pour nourrir un enfant chez les parents, ou pour faire un ménage ordinaire. S'adresser à la domestique de Mme. Grenier-de Montagny, à la Grotte.

3. Un jeune homme de 19 ans, fort et robuste, appartenant à d'honnêtes parents, connoissant le train de la campagne et sachant soigner les chevaux, désireroit se placer à Lausanne ou dans les environs. S'adresser chez Mogeon, prieur des ensevelissemens, maison Marquis, rue Grand St. Jean, n°. 2, second étage.

EFFETS PERDUS.

1. Dimanche, à la sortie du sermon de deux heures, en St. François, perdu un sac de soie en ruban gris, contenant un mouchoir de poche batiste, marqué B. 9, un porte-crayon; une bourse de soie noire et des lunettes; le rendre, contre récompense, à Beau-Séjour, au second étage.

2. Perdu, mercredi 3 Février, dès le Grand-Chêne en Saint Pierre, la plaque gravée d'une boucle de ceinture à ressort; la rapporter au Bureau d'Avis.

3. Samedi 6 courant, perdu, dès Pépinet à la Palud, une pélérine de mérinos brun, doublée de gris; la rendre, contre récompense, au n°. 1, au bas de Pépinet.

4. Il y a une huitaine de jour, perdu en ville un couteau; le rendre, contre récompense, chez Mr. Galandat, cordonnier, rue St. Laurent.

5. Perdu le 1^{er}. courant, depuis la campagne Krebs jusqu'au bas de Montbenon, un châle de bourse de soie noire, avec un bord; on prie la personne qui l'a trouvé de le rapporter, contre récompense, chez Mlle. Regamey, rue Grand St. Jean, n°. 31.

6. Perdu une clef, dimanche dernier 7 courant, dans le temple de St. François, au service du matin, ou dans la rue, dès la place de St. François au Grand-Chêne; la rendre, contre récompense, au Bureau d'Avis.

7. Jeudi 28 Janvier, depuis Montbenon jusqu'en Mornex, passant près de la campagne Boutan, perdu un sac de satin noir, fermoir et chaîne en acier, contenant un mouchoir de poche et une lorgnette; le rendre, contre récompense, au premier étage maison de Loys, au Chêne.

8. Il a été perdu, lundi 1^{er}. Février, dès le bas de la rue de Bourg jusqu'à la place de Pépinet, en passant par la place de St. François et la descente de Pépinet, un couteau de poche d'environ 4 pouces de long, à manche blanc, ayant une seule lame et un tire-bouchon cassé; la personne qui l'auroit trouvé est priée de le rapporter au Bureau d'Avis, contre 20 batz de récompense.

9. Mercredi 27 Janvier, il s'est égaré à Vevey une jeune chienne de garde, manteau gris, grosse taille, la tête un peu allongée; la ramener, contre récompense, à François Mauer, à Vevey.

10. Vendredi, à deux heures après-midi, perdu, depuis les Escaliers-du-Marché jusqu'au Pont, un mouchoir de poche batiste fil; le rendre, contre récompense, au Bureau d'Avis.

EFFETS TROUVÉS.

1. Trouvé, il y a une quinzaine de jours, près de Crissier, une ceinture à argent en cuir et cadenassée; la réclamer chez Samuel Bussy, fournier, à Crissier.

2. Un mouchoir batiste; le réclamer, contre frais d'insertion, au Pont, maison Marcel, second étage sur le derrière.

EFFETS VOLÉS.

1. On a volé, mardi soir, chez Sel. Chavan, rue Cheneau-de-Bourg, n°. 42, deux grandes haches; les personnes à qui elles pourroient avoir été vendues sont priées de les rendre au propriétaire, qui remboursera le payement.

ANNONCES DE MARIAGES A LAUSANNE.

Dimanche 7 Février 1836.

Jean-François Rouge et Jeanne-Marguerite Hauser, née Corbaz/Juste-Samuel Caille et Françoise-Pauline-Anne-Louise Monastier.

Jaques-Bénédict Schopp et Louise-Susanne Grobety. Jean-Louis Favre et Jeanne-Marguerite Borgeaud.

MORTS A LAUSANNE. — JANVIER 1836.

Le 30, Jean-Louis Regamey, de Lausanne, âgé de 68 ans et 8^{mois}. Le 31, Louis Luquiens, de Juriens, gendarme, âgé de 58 ans. Le 3 Février, Jaques-Etienne fils de feu Charles-Benjamin Roulet, de Missy, garde de police, âgé de 27 mois.

— Anne-Catherine fille de feu Jonas-Daniel Develey, de Vauillen, âgée de 52 ans et 7 mois.

PRIX DES GRAINS.

LAUSANNE, 6 Février 1836. — Froment, de 18 à 19 1/2 batz. — Méteil, de 14 1/2 à 16 1/2 batz. — Avoine, de 6 à 7 batz.

La moyenne du froment, 18 batz 7 1/2 rap.

MOUDON, 1 Février 1836. — Froment, de 16 à 18 1/2 batz. — Méteil, de 12 à 13 batz. — Avoine, de 6 à 7 batz.

VEVEY, 2 Février 1836. — Froment, de 17 à 19 batz. — Méteil, de 13 à 14 batz. — Avoine, de 6 1/2 à 7 1/2 batz.

YVERDON, 2 Février 1836. — Froment, de 17 à 18 1/2 batz. — Méteil, de 14 à 15 batz. — Avoine, de 5 1/2 à 6 1/2 batz.

La moyenne du froment, 17 batz 6 rap.